



Déclaration SE-UNSA à la CAPA d'avancement accéléré février 2019

Monsieur le Secrétaire Général
Madame la Directrice des Ressources Humaines,
Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,
Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

La CAPA d'aujourd'hui traitera pour la première fois de l'avancement accéléré consécutif aux rendez-vous de carrière de l'année dernière. Comme tout nouveau système, il convient de clarifier certaines règles.

Plusieurs problèmes ressortent de nos travaux préparatoires :

Certains collègues n'ont pas bénéficié du rendez-vous de carrière l'année dernière. Les documents nous informent de l'avis de l'inspecteur. Nous savons par ailleurs, qu'à partir de l'année prochaine on proposera un rendez-vous de carrière de rattrapage en septembre de l'année suivant la place d'appel. Or, pour cette année, il n'est envisagé qu'une appréciation mise après l'étude du dossier de l'agent. Le SE-Unsa souhaite donc que cette appréciation soit issue d'un double regard, celui de l'inspecteur et celui du chef d'établissement.

Concernant les critères de départage, les élus du SE-Unsa souhaitent que l'AGS (ancienneté générale de service) soit le premier critère retenu, après le barème, parce qu'il ne serait pas concevable de pénaliser des collègues issus d'autres corps ou fonction publique. On ne peut pas prôner la mobilité et pénaliser les collègues qui en bénéficient. Notre système est même plus pervers que ça. Un collègue ayant eu une première carrière en dehors du corps des certifiés ne serait pas pénalisé s'il a une appréciation « excellent » parce que tous ces collègues sont promus sans utiliser un discriminant de départage, alors qu'un collègue qui a une appréciation « très satisfaisant » sera pénalisé si on doit le départager sans prendre en compte

son AGS. On crée ainsi une inégalité de traitement entre les enseignants qui sont nouvellement arrivés dans le corps des certifiés.

Enfin, il apparaît que le nombre d'avis « Excellent » correspond, à quelques unités près parfois, au nombre de promouvables. Cela veut simplement dire que la pose des appréciations « excellent » est corroborée dès le départ au nombre de promotions possibles, ce qui revient à dévoyer totalement le système. Ce n'est pas le système qui fonctionne mal mais l'application de ce système. Le SE-Unsa demande donc que la pose des appréciations de la rectrice à l'issue des rendez-vous de carrière soit totalement déconnectée des quotas de promotion.